

7. Le Surintendant soumet au Comité quatre-vingts dépositions assermentées, pièces d'une enquête qu'il a faite à Acton Vale, sur les accusations portées contre l'inspecteur Alexander par Narcisse Boulay et Cléophas Beauchemin.

Proposé par Sir Narcisse F. Belleau :

" Que ces dépositions soient référées au sous-comité chargé de cette affaire, avec prière de faire rapport sans retard."—Adopté.

Le comité s'ajourne au lendemain.

SÉANCE DU 25.

Présents : Les mêmes.

Le sous-comité permanent auquel a été référée l'affaire de M. Alexander fait le rapport suivant :

Séance du sous-comité permanent auquel a été référée l'affaire de l'inspecteur Alexander, tenue le 25 février 1881.

Présents : NN. SS. L'archevêque et l'évêque de Sherbrooke, l'hon. Sir N. F. Belleau, hon. P. J. O. Chauveau, le Surintendant, président.

Lecture est faite de toutes les dépositions des témoins et

Sir N. F. Belleau propose qu'il soit résolu :

" Qu'il appert par les témoignages produits devant le comité que William Jessie Alexander, écrivain, inspecteur d'écoles, est coupable des accusations portées et mentionnées en la requête de Narcisse Boulay et de Cléophas Beauchemin, et que, pour cause de mauvaise conduite et d'immoralité, il convient de révoquer sa commission d'inspecteur d'écoles, et que rapport soit fait à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur en Conseil, à cette fin."

En amendement M. Chauveau propose :

" Que M. Alexander et les requérants soient assignés à comparaître eux-mêmes ou par leurs procureurs, devant le Comité catholique du Conseil de l'instruction publique le 21 mars prochain, à dix heures, A. M., pour être entendus sur la preuve faite en cette cause."

L'amendement étant mis aux voix, ont voté
POUR : Hon. M. Chauveau, M. Ouimet.—2.

CONTRE : L'archevêque, év. de Sherbrooke, hon. Sir N. F. Belleau.—3.

L'amendement est rejeté.

La motion principale étant mise aux voix, ont voté :

POUR : L'archevêque, év. de Sherbrooke, hon. Sir N. F. Belleau, le Surintendant.

CONTRE : Hon. P. J. O. Chauveau.

La motion principale est adoptée.

Le tout humblement soumis.

GÉDÉON OUMET,
Président.

Sir N. F. Belleau propose que ce rapport soit adopté—et il soumet la même motion à la considération du Comité.

L'hon. M. Chauveau présente le même amendement.

L'amendement étant mis aux voix, ont voté :

POUR : Hon. P. J. O. Chauveau, le Surintendant.—2.

CONTRE : NN. SS. L'archevêque : év. de Sherbrooke, d'Ottawa, de St Hyacinthe, de Chicoutimi, de Montréal, de Rimouski, Sir N. F. Belleau, P. S. Murphy.—9.

L'amendement est perdu.

La proposition principale étant mise aux voix, ont voté :

POUR : NN. SS. L'archevêque ; év. de Sherbrooke, d'Ottawa, de St Hyacinthe, de Chicoutimi, de Montréal, de Rimouski, Sir N. F. Belleau, P. S. Murphy, le Surintendant.—10.

CONTRE : Hon. P. J. O. Chauveau.—1.

Cette proposition est adoptée.

Et le Comité s'ajourne.

PÉDAGOGIE

DISCIPLINE SCOLAIRE

(Suite.)

La formation de l'enfant exige dans l'instituteur trois qualités principales : la perspicacité